

MEMO

- **Arrivée du JA :**
 - 1H avant l'heure officielle en Nationale / 30 min en Régionale et Départementale
- **Retard d'une équipe :**
 - L'équipe recevant n'a pas le droit d'être en retard / l'équipe visiteuse peut être en retard de 30 min ou 1H si elle a prévenu au moins 30 min avant le début de la rencontre
- **Validité des attestations de licence :** (papier ou dématérialisée)
 - le joueur peut jouer si
 - Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « en règle avec la certification médicale »
 - Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « sans pratique sportive » et un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an ou moins de 6 mois pour un mineur.**
 - Le joueur présente l'attestation de licence imprimée, personnelle ou collective avec l'indication « sans pratique sportive » et un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an ou moins de 6 mois pour un mineur.**
 - Le joueur présente l'attestation de licence imprimée, personnelle ou collective avec l'indication « sans pratique sportive » et une **attestation de PPS effectué.**
 - Le joueur montre par l'intermédiaire d'un outil numérique (smartphone, ordinateur portable...) via l'application « FFTT » au juge-arbitre la preuve de licenciation figurant sur l'écran daté du jour de la compétition permettant de constater que le joueur est en règle.

Ne sont pas acceptées comme preuves de certification médicale :

- **Attestation de questionnaire médical**
- **Certificat médical d'un autre sport**
- **Certificat médical sans précision « en compétition »**
- **Ordonnance médicale pour le sport santé**

Si un joueur ne peut justifier de sa licenciation, et de sa certification médicale il n'est pas autorisé à jouer.

- **Catégories d'âges :**
 - Les benjamins peuvent jouer en championnat **SANS CONDITION**. Les poussins ne peuvent pas jouer en championnat.
- **Joueur absent :**
 - Si le joueur est absent à l'appel de son nom, il a perdu la partie mais peut continuer à jouer, ses points-parties compteront pour son équipe. Si le joueur abandonne ou refuse de jouer il n'a plus le droit de jouer pour le restant de la rencontre.

Différentes compositions d'équipes :

- Il n'y a plus de limitation du nombre de joueurs mutés dans une équipe.
- Le nombre de joueurs étrangers est limité à 1 pour une équipe de 4 joueurs et 2 à partir d'une équipe de 5 joueurs.
- Pour tous les autres points, voir le règlement régional/départemental en vigueur

- Classement minimum :

	Messieurs	Dames
	Classement minimum	
Nationale 1	1 800 points	1 100 points
Nationale 2	1 600 points	2j/4 avec classement sup ou égale à 900 pts
Nationale 3	1 400 points	

- Participation des féminines au championnat national par équipes masculin :

Une ou plusieurs féminines peuvent participer au championnat masculin si elles respectent les conditions de participation, notamment au niveau du classement.

- Participation des féminines aux championnats régional et départemental par équipes masculin :

Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sous réserve de satisfaire éventuellement certaines conditions à définir par le comité directeur de l'échelon concerné avant le début de la saison sportive (ex : une équipe féminine engagée dans le championnat féminin...)

- Un joueur ne respectant pas le classement minimum mais ayant joué trois fois lors de la première phase avec son équipe peut jouer en seconde phase dans cette équipe.

- Arrêt de la rencontre :

- Nationale : score acquis. (Première équipe arrivée à 8 points ou 7/7)
- Départementales/régionales : voir règlement en vigueur